

# COMMUNIQUE No 026/2015 DU PARTI CNDD-FDD DU 16 JUILLET 2015

Rédigé le Jeudi 16 Juillet 2015 à 17:11 | Lu 84 commentaire(s)

Tweet

Share

## LA COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST PEUT REUSSIR SI LES POLITICIENS BURUNDAIS MONTRENT LEUR BONNE FOI.

1. Conformément aux résultats du 3<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat des pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur le Burundi tenu en date du 6 juillet 2015 à Dar-es-Salaam en République Unie de Tanzanie, Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni Président de la République Ougandaise a été désigné comme facilitateur dans la problématique politique Burundaise. Le même Sommet a recommandé de repousser au 30 juillet 2015 le scrutin présidentiel qui avait été fixé initialement au 15 juillet 2015. Toutefois il a été précisé dans le même communiqué en son point 5, sous point C, que tous les partis politiques doivent se conformer à l'Accord d'Arusha et au respect de la Constitution en termes de détermination du calendrier électoral. Aussi, le même Communiqué précise en ce point 5, sous-point B, que quiconque pourra gagner les élections présidentielles au Burundi devra former un Gouvernement d'Union Nationale dans lequel seront intégrés ceux qui auront participé dans les élections et ceux qui ne l'auront pas fait. C'est dans ce contexte que le nouveau facilitateur est venu entreprendre le dialogue inter-burundais. Le Parti **CNDD-FDD** félicite le nouveau facilitateur d'avoir été désigné par ses collègues et lui déclare son soutien dans cette noble mission.

2. A l'appel des différentes parties impliquées dans le dialogue, tous les partis politiques concernés et le Gouvernement ont répondu présents, ce qui est déjà un signe encourageant pour la poursuite des travaux en vue.

3. Les participants à cette grande rencontre ont émis, à travers de multiples consultations organisées par le facilitateur, des avis mais sans être permis de sortir du cadre constitutionnel comme cela avait été recommandé par tous les Sommets des Chefs d'Etat de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est. C'est ainsi qu'à la fin de la plénière, la conclusion suivante a été présentée : « toutes les parties impliquées acceptent de s'engager dans un dialogue intensif de manière à ne pas violer l'Accord d'Arusha et la Loi Fondamentale ».

4. S'agissant de la question en rapport avec le mandat présidentiel et les résultats des élections communales et législatives déjà officiellement connus, le facilitateur n'en a rien dit puisque ces questions sont déjà vidées car résolues.

5. A propos de la poursuite de la campagne présidentielle pour organiser le scrutin présidentiel en date du 21 juillet 2015, le facilitateur n'en a rien dit dans le sens d'infirmer cette date puisque ayant été informé déjà de la limite des délais constitutionnels; il ne pouvait par conséquent trouver aucune autre date. En fait, il s'est gardé de ne pas aller à l'encontre de la recommandation du Sommet qui l'a mandaté en ce point 5, sous-point C. C'est dire donc que la Campagne Présidentielle se poursuit et que la date du 21 juillet 2015 est le jour du scrutin présidentiel.

6. Le Parti **CNDD-FDD** saisit encore une fois cette occasion pour remercier le troisième Sommet des Chefs d'Etat de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est pour ses efforts inlassables à accompagner le Burundi dans son parcours démocratique. Il s'engage au dialogue initié par Son Excellence Yoweri KAGUTA Museveni, Président de la République Ougandaise, discussions qu'il estime

constructives pour arriver à une entente réelle interburundaise.

7. Le Parti **CNDD-FDD** demande à la Communauté Internationale de soutenir les Burundais dans leur démarche de dialogue et d'éviter de s'ingérer dans les affaires intérieures du pays pour diviser et détruire le pays. De telles interventions de nature à piétiner la souveraineté du Peuple Burundais ne sauraient que compromettre les efforts de dialogue entre les Burundais et l'annulation de ceux du nouveau facilitateur.

**Fait à Bujumbura le 16 juillet 2015**

**L'Honorable Pascal NYABENDA**

**Président du Parti CNDD-FDD**